

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

VIRUS ANIMAL

Appel à la vigilance concernant le *distemper* (maladie de carré)

Brossard, 6 octobre 2023 – La Ville de Brossard lance un appel à la vigilance concernant le *distemper*, également connu sous le nom de maladie de carré, une maladie contagieuse qui affecte à la fois les animaux sauvages et les chiens domestiques. Au cours du dernier mois, il y a eu une augmentation des cas de *distemper* parmi la faune de la région. La Ville encourage les propriétaires de chiens à être très attentifs à cette maladie et à prendre des mesures préventives pour protéger leurs animaux de compagnie.

Très fréquent au Québec, le *distemper* touche tout particulièrement les rats laveurs et les mouffettes, mais également les canidés. **La maladie n'est pas transmissible à l'humain** et n'affecte pas les chats. Le froid ne tue pas ce virus qui peut demeurer contagieux dans l'environnement pendant plusieurs semaines à une température de 4°C. La transmission se fait par aérosol ou par contact direct ou indirect avec des fluides oraux, respiratoires et oculaire, l'urine et les selles d'animaux infectés. Il est fortement recommandé de faire vacciner les chiens et les furets avec le vaccin DHPP (vaccin de base).

Les signes du *distemper* ressemblent à ceux de la rage. Les principaux symptômes, variables en intensité et en nombre, et selon l'espèce animale, sont :

- Passivité;
- Démarche sans but ou en cercle;
- Problèmes nerveux;
- Changements de comportement;
- Conjonctivite;
- Écoulement nasal et problèmes respiratoires;
- Problèmes de peau;
- Problèmes digestifs;
- Lésions dentaires et testiculaires.

Un animal peut être contagieux même s'il est asymptomatique. Chez les chiens malades, des écoulements aux yeux et au nez avec une conjonctivite sont généralement les premiers signes de ce virus qui affaiblit le système immunitaire et peut s'avérer mortel.

Pour en apprendre davantage sur le *distemper*, sur les mesures de prévention et sur celles à appliquer en cas de contact avec un animal infecté, consultez le [site Web](#) du gouvernement du Québec. Vous pouvez également visiter le brossard.ca/animaux.

Si vous apercevez un animal sauvage présentant certains signes s'apparentant à la maladie, veuillez le [signaler](#) au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, qui peut également être joint au 1 844-523-6738. Évitez d'approcher, de toucher, de caresser ou de nourrir des animaux inconnus, errants ou sauvages, même s'ils ont l'air inoffensifs.

Les citoyens sont invités à communiquer avec leur vétérinaire pour toute information relative à l'état de santé de leur animal.

— 30 —

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Tél.: 263 999-4601

brossard.ca

 **brossard**